

Département des Etudes Juridiques

**DECISION N° 54 DU 18/06/2021
MODIFIANT LA DECISION N° 53 DU 01 JUILLET 2020 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA
MARINE**

La directrice de l'Etablissement national des invalides de la marine,

- Vu la décision Enim n°48 du 30 avril 2020 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine modifiée,

- Vu la décision Enim n°53 du 01 juillet 2020 portant délégation de signature au sein de l'établissement modifiée en dernier lieu par la décision n°46 du 08 avril 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

L'article 2 de la décision n°53 du 1^{er} juillet 2020 susvisée et modifiée par la décision n° 45 du 25 avril 2021 est ainsi rédigé : « *Les délégations de signature accordées par la présente décision excluent les décisions d'octroi et de rejet de remises gracieuses à l'exception de l'ensemble des décisions inférieures à 20 000 € qui peuvent être signées au nom de la directrice de l'Enim par :*

- *M. Ronan LE SAOUT, directeur adjoint,*
- *M. Franck FERRANTE, sous-directeur des politiques sociales maritimes,*
- *M. Christian CANDALH, chargé d'études techniques et réglementaires auprès du sous-directeur des politiques sociales maritimes.*

Ces mêmes délégations de signature accordées par la présente décision excluent également les décisions d'admission en non-valeur à l'exception des décisions inférieures à 3 000 € qui peuvent être signées au nom de la directrice de l'Enim par Mme Sandrine TARDIF cheffe du département du budget et des finances.

Sont également exclus des délégations de signature accordées par la présente, les certificats administratifs qui, par exception, peuvent être signés au nom de la directrice de l'Enim par M. Ronan LE SAOUT directeur adjoint, M. Lionel DESMAISONS chef de cabinet de la directrice et Mme Ludivine ROUER adjointe au chef de cabinet de la directrice. »

Article 2 :

A l'article 16 de la décision n°53 du 1^{er} juillet 2020 susvisée, les mots : « à M. Vincent MARCHIVE, adjoint au sous-directeur des politiques sociales maritimes » sont supprimés.

Article 3 :

L'article 18 de la décision n° 53 du 01 juillet 2020 susvisée et modifiée par la décision n°41 du 08 février 2021 est ainsi rédigé : « Délégation est donnée à :

- Mme Dominique PEROUCHET, cheffe du département des politiques sociales maritimes de santé (DPS), sites de Saint-Malo et de Lorient, dans la limite de ses attributions citées au chapitre 5.1.2 de la décision n° 18 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim, dans la limite de ses attributions citées au chapitre 5.1.2 de la décision n° 48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim,
- Mme Christelle VICTORIA, manager de production du département des politiques sociales maritimes de santé sur le site de Lorient, dans la limite de ses attributions citées au chapitre 5.1.2 de la décision n°48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim,
- Mme Cécilia SAMSON, manager de production du département des politiques sociales maritimes de santé sur le site de Saint-Malo, dans la limite de ses attributions citées au chapitre 5.1.2 de la décision n°48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim,
- Mme Véronique LEGRAND, responsable du pôle Prestations espèces du département des politiques sociales maritimes de santé sur le site de Lorient dans la limite de ses attributions citées au chapitre 5.1.2 de la décision n° 48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim,
- Mme Nelly COMBE-BESNARD, responsable du pôle Complémentaire santé solidaire (CSS) du département des politiques sociales maritimes de santé sur le site de Lorient dans la limite de ses attributions citées au chapitre 5.1.2 de la décision n° 48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim,
- Mme Lucienne JEAN, responsable du pôle Transverse du département des politiques sociales maritimes de santé sur le site de Lorient dans la limite de ses attributions citées au chapitre 5.1.2 de la décision n°48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim,
- Mme Nelly JOURDAN, responsable du pôle Frais de santé / Flux externes du département des politiques sociales maritimes de santé sur le site de Lorient, dans la limite de ses attributions citées au chapitre 5.1.2 de la décision n° 48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim,
- Mme Marie José BAFFET, responsable du pôle Gestion des bénéficiaires du département des politiques sociales maritimes de santé sur le site de Lorient dans la limite de ses attributions citées au chapitre 5.1.2 de la décision n° 48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim,

à l'effet de signer, au nom de la directrice de l'Enim, tous actes et décisions en matière administrative et budgétaire (y compris la constatation du service fait), à l'exception :

- des actes réglementaires,
- des marchés publics,
- des subventions. »

Article 4 :

L'article 19 de la décision n°53 du 01 er juillet 2020 susvisée et modifiée par la décision n°67 du 24 décembre 2020 est ainsi rédigé : « *Délégation est donnée à Mme Patricia VERNAY cheffe du département des politiques sociales maritimes de retraite(DPR), à Mme Dominique MEANARD, manager de production du département des politiques sociales maritimes de retraite sur le site de Paimpol, à M. Olivier DROFF, chef du pôle pensions, à Mme Isabelle FOULON, adjointe au chef du pôle pensions, à Mme Christine LE ROUX chef de groupe gestion pensions, à M. Bertrand GRACIET , chef de groupe assurance vieillesse des marins et à M. David GUILLOSSOU, chef de groupe régime de prévoyance des marins, à l'effet de signer, au nom de la directrice de l'Enim, tous actes et décisions en matière administrative et budgétaire (y compris la constatation du service fait), dans la limite de leurs attributions citées au chapitre 5.1.3 de la décision n° 48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim, à l'exception : - des actes règlementaires, - des marchés publics, - des subventions »*

Article 5 :

La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'établissement : <http://www.enim.eu>, prend effet le jour de sa publication.

SIGNÉ
La directrice de l'Établissement national des
invalides de la marine
Malika ANGER